

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE VEHICULES

Les présentes conditions s'appliquent aux ventes des véhicules neufs.

1) Modèles

Le constructeur pouvant apporter à sa production toutes modifications qu'il jugerait opportunes, le vendeur ne sera pas tenu d'apporter ces modifications aux véhicules précédemment livrés ou en commande.

2) Commandes d'un Véhicule Neuf (VN)

Toute commande pourra faire l'objet d'un acompte. Toutes modifications que l'acheteur désirerait apporter à sa commande seraient réputées nulles si elles n'ont pas été acceptées par écrit par le vendeur. Le bénéfice de la commande est strictement personnel, il ne peut être cédé sans l'accord du vendeur. L'acheteur doit confier au vendeur le soin de transmettre à la Préfecture sa demande de carte grise.

3) Prix

Les prix stipulés au présent bon de commande sont net pour véhicules pris dans les centres de livraison des constructeurs. Ces prix sont des prix actuels basés sur les conditions économiques à la date de la commande. Le montant final à acquitter sera dans tous les cas déterminé sur la base du tarif constructeur en vigueur le jour de la livraison. En cas de hausse de prix supérieur à 15 % (quinze pour cent) par rapport aux prix stipulés sur la présente commande, l'acheteur aura la faculté de résilier la présente commande dans les 10 jours qui suivront l'avis de mise à disposition. Dans cette hypothèse, l'acompte versé sera restitué avec un intérêt décompté conformément aux dispositions légales. Le financement étant une affaire personnelle à l'acheteur vis à des organismes spécialisés, celui-ci ne pourra invoquer un refus de tout ou partie du crédit sollicité comme motif d'annulation de commande.

4) Acomptes

Les commandes de véhicules de véhicules pourront être accompagnées d'un chèque. De convention expresse, tout acompte versé ou dont le versement est exigible est acquis de droit au vendeur, sous réserve de tout autre droits au cas où l'acheteur demanderait au vendeur, l'annulation de sa commande pour un autre raison que celle fixées dans l'article 2

5) Délai de livraison

La date de livraison portée sur l'accusé de réception est donnée à titre facultatif. Le vendeur se réserve un délai de deux mois pour livrer au-delà de la date sus énoncée. Passé ce délai, l'acheteur aura la faculté de résilier sa commande avec remboursement de l'acompte. Tout report du délai de livraison est subordonné à l'accord préalable et exprès des constructeurs. Ce délai pourra être prolongé en cas de modification de la commande en cours d'exécution ou encore arrêt de la production en cas de force majeure, grève, inondation, incendies, faits de guerre, réquisition, ...

6) Paiement

Le véhicule est payable comptant le jour de sa livraison. En l'absence de règlement intégral à la date de paiement figurant sur la facture adressée au Client, des pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal augmentées d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement nous seront automatiquement et de plein droit acquises sans formalité ni mise en demeure préalable, outre l'exigibilité immédiate et de plein droit de toutes les sommes dues par le Client, et sans préjudice de toute autre action.

Toute autre condition de règlement ne pourra être prise en compte, que si elle a été acceptée par écrit par la direction de l'entreprise lors de la commande. Dans le cas où des conditions particulières de règlement dérogatoires au paiement comptant ont été acceptées, il ne sera pratiqué aucun escompte du fait du règlement anticipé.

Indépendamment des dispositions prévues à l'article Acompte ci-dessus, qui demeurent en vigueur, dans les cas où le paiement du véhicule ne serait pas effectué à la date du règlement figurant sur la facture, il sera appliqué au montant des sommes dues au vendeur, après envoi d'une mise en demeure préalable, une pénalité égale à Trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, pénalité à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 €.

7) Reprise d'un Véhicule d'Occasion (VO)

Lorsque la commande d'un véhicule neuf est liée à la reprise d'un véhicule d'occasion, l'inexécution de la commande du VN entraîne automatiquement la caducité de la reprise du VO.

Si le VO est alors en possession du vendeur VN, il sera rendu à l'acheteur à charge pour ce dernier de rembourser les frais qui auraient été engagés pour la remise en état de vente de son véhicule à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour privation de jouissance ou quelques causes que ce soit. Si le VO a été revendu par le vendeur VN, celui-ci sera tenu de rembourser le prix de revente déductions faites de tous les frais et impôts afférents à la remise en état du véhicule auxquels s'ajoute une déduction forfaitaire de 10 % (dix pour cent) sur le prix de vente réalisé par le vendeur VN

Le VO sera repris en état ou il se trouve ou moment de la signature de la commande VN, il devra être accompagné des documents de vente, d'immatriculation et du certificat de non gage. La reprise du VO se fera dans les conditions stipulées sur la Bon de commande VN ou éventuellement sur une fiche jointe au présent bon de commande.

Il est précisé que le VO repris devra être livré dans les locaux du vendeur VN au plus tard au jour prévu pour le paiement du montant de la reprise et quelle que soit la forme.

8) Livraison

Tout acheteur prévenu de la mise à disposition du VN commandé doit en prendre livraison dans les 5 jours. Passé ce délai, il pourra être décompté des frais de garage.

9) Véhicule Renault Trucks

Le Client reconnaît que le véhicule est équipé de systèmes électroniques enregistrant des informations relatives au véhicule. Il autorise expressément la mise à disposition de ces informations au Constructeur et aux membres de son réseau commercial à compter de la date de mise en circulation ainsi que leur utilisation dans le cadre de la promotion et du développement des produits et des services après-vente et de la réalisation des dits services.

Renault Trucks s'engage à ne pas transmettre ces informations en dehors de son réseau commercial sans l'accord du Client, sauf dans les cas où il y serait légalement tenu.

Le Client fera son affaire personnelle, préalablement à l'utilisation du véhicule, de prévenir ses chauffeurs de l'existence de ces systèmes électroniques et/ou d'obtenir leur consentement, et ce conformément à loi applicable.

Le Constructeur n'aura pas accès aux données personnelles des chauffeurs, qu'il s'agisse de leur identité ou de leur carte d'identification professionnelle. Le positionnement du véhicule ne sera communiqué au Constructeur que dans le cas où le chauffeur actionne le bouton d'assistance afin de contacter les services 24/7 du Constructeur.

Dans le cadre de l'amélioration du produit et nonobstant toute clause contraire, le Client autorise expressément Renault Trucks à procéder à toute opération de mise à jour à distance de paramètres sur le véhicule.

Le Client s'engage à faire accepter ces autorisations par tout nouveau propriétaire en cas de revente et par tout nouvel utilisateur en cas de mise à disposition, sous quelque forme que ce soit, du véhicule à un tiers.

10) Garantie

Tout véhicule neuf est garanti par le constructeurs. L'acheteur reconnaît qu'il a bien été informé des conditions de garantie concernant la commande par le vendeur VN.

La garantie contractuelle couvre les pièces reconnues défectueuses par le constructeur. Elle comporte à leur convenance l'échange de pièces ou leur remise en l'état ainsi que la prise en charge de la main-d'œuvre nécessaire à cet échange ou cette remise en état. Les interventions au titre de la garantie contractuelle ne sauraient en aucun cas prolonger la durée de celle-ci

L'application de la garantie est subordonnée à :

Au strict respect des préconisations d'utilisation et d'entretien du véhicule

A la réalisation dans des ateliers reconnus par le constructeurs, de toutes les opérations mentionnées dans la notice de conduite et d'entretien du véhicule. Les mentions correspondantes doivent être portées sur le carnet d'entretien.

Qu'elle soit invoquée qu'auprès des ateliers du réseau reconnu par le constructeur du matériel, et sous réserve que le véhicule n'ait été ni réparé, ni transformé en dehors de ce réseau.

Sont d'ores et déjà exclus :

Les pneumatiques, les ampoules et fusibles, l'usure normale des éléments constituant le véhicule. Les détériorations résultant d'un défaut d'entretien ou de l'emploi d'ingrédients, pièces détachées, ... ne correspondant pas aux spécifications exigées, d'une faute de conduite, d'une surcharge même passagère, d'un équipement ou d'une modification du véhicule non conforme aux prescriptions du constructeur. Les frais de main d'œuvre résultant des réglages périodiques préconisés pour assurer la bonne marche du véhicule. Les frais correspondant aux opérations d'entretien. Les déplacements des personnels ou le remorquage, les frais et conséquences d'immobilisation du véhicule. Les cas de force majeure, les cas fortuits y compris les incendies, le fait d'un tiers. L'utilisation et le montage de pièces de rechange autres que celles fournies par un représentant et sous la responsabilité du constructeur.

11) Annulation et résiliation

L'acheteur ne pourra résilier sa commande et exiger le remboursement de l'acompte que dans les cas prévus aux articles 3 et 5 des présentes conditions générales de ventes

Le vendeur de son côté pourra annuler la commande et conserver l'acompte à titre d'indemnité sans préjudice de tous les autres droits et dans le délai de 5 jours prévu au paragraphe 8 si l'acheteur n'a pas pris livraison du véhicule et payé son montant tel que fixé ci-dessus

12) Clause de réserve de propriété

Le vendeur restera propriétaire du véhicule livré et le transfert de propriété sera suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acheteur sera responsable dès la livraison des risques en cas de perte ou destruction des marchandises

13) Exposition et concours

L'acheteur s'interdit de faire figurer directement ou indirectement tout véhicule distribué par le constructeur dans des expositions, courses ou concours sauf autorisation spéciale écrite du constructeur

Il s'interdit également de faire toute publicité systématiquement concernant les raids, records ou performances ayant pour but de mettre en relief la qualité de véhicules distribués par le constructeur. Une inobservation des engagements précédents donnerait droits à allocation de dommages et intérêts au profit du vendeur et du constructeur.

14) Juridiction

De convention express, les tribunaux du siège social du Groupe Bourlier seront seuls compétents pour toutes contestations entre le vendeur et l'acheteur, relatives à l'exécution de la commande ou de l'utilisation du véhicule vendu.

La loi applicable est la loi française.

Cette clause s'applique même en cas de référés de demandes incidentes, de demande en garantie en cas de pluralités de défendeurs. Les autres modes d'expédition ou de paiement, ainsi que les acceptations de règlement ne peuvent opérer ni novation ni dérogation.

Dans le cas où la contestation émane d'un client particulier, celui-ci sera libre du choix géographique du tribunal

15) Protection des données

Conformément à la législation relative aux données personnelles, nous souhaitons vous informer que nous conservons vos coordonnées et données afin notamment de :

Gérer la relation contractuelle qui nous lie (dossiers en cours d'exécution), Vous adresser l'actualité nous et vous concernant, Vous tenir informé des services que nous proposons et susceptibles de répondre à vos besoins (véhicules, pièces détachées, services y afférents : gestion de parc, contrat entretien, ... documentation, invitations, rapports d'activité).

Nous nous engageons à ne pas transmettre vos données à caractère personnel à des acteurs commerciaux ou publicitaires. Nous vous informons que nous conserverons vos données à caractère personnel dans le respect de la réglementation et des recommandations de la CNIL relatives à la prospection commerciale à destination des professionnels.

Nous ne divulguons les contenus des comptes et informations clients que lorsque nous y serons légalement obligés ou si cette divulgation est nécessaire pour exécuter et faire appliquer les conditions générales de vente ou tout autre accord, ou pour protéger nos droits ou ceux des tiers. Vous souhaitez nous contacter, obtenir des informations complémentaires sur notre politique de protection des données personnelles ou encore exercer vos droits d'accès ou de rectification, n'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par courrier à l'adresse figurant au verso de ce document